

XIV

BUDGET MÉTROPOLITAIN

DU

MINISTÈRE DES COLONIES

POUR L'EXERCICE 1913

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget métropolitain du Ministère des Colonies pour l'exercice 1913 s'élève à	fr.	1,421,483	»
Les crédits alloués pour 1912 montent à		1,322,700	»
AUGMENTATION	fr.	98,783	»

Cette augmentation se justifie comme suit :

DÉPENSES ORDINAIRES.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements et indemnités des fonctionnaires détachés à l'administration centrale.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	1,115,573	»
— alloué pour 1912.		985,000	»
AUGMENTATION	fr.	130,573	»

nécessitée, en premier lieu, par le relèvement des traitements des fonctionnaires et employés, et, en second lieu, par les augmentations normales à accorder en 1913.

ART. 4. — *Matériel. Entretien des bureaux. Mobilier. Bibliothèque. Travaux d'entretien et d'aménagement de l'hôtel ministériel. Frais de télégrammes.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	189,000	»
— alloué pour 1912.		220,000	»
DIMINUTION	fr.	31,000	»

La somme de 39,800 francs inscrite en charge temporaire au Budget de 1912, pour frais d'ameublement et d'installation de nouveaux bureaux, disparaît; mais le crédit ordinaire doit être augmenté de 8,000 à 9,000 francs du chef des dépenses courantes de matériel et d'éclairage.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 6. — *Subventions diverses à des congrès, associations et sociétés scientifiques. Participation dans les frais de Bureaux internationaux.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	53,410	»
— alloué pour 1912.		54,200	»
DIMINUTION	fr.	790	»

provenant de la suppression du subside accordé en 1912 à la Commission d'expansion belge dans les pays de colonisation. Par contre, un subside nouveau a été prévu pour la participation du Département dans les frais de congrès ou réunions agricoles coloniales qui se tiendront à l'Exposition de Gand en 1913.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Colonies et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget métropolitain du Ministère des Colonies pour l'exercice 1913 est fixé à la somme de un million quatre cent vingt et un mille quatre cent quatre-vingt-trois francs (1,421,483 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Ciergnon, le 10 octobre 1912.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Colonies,

J. RENKIN.

Le Ministre des Finances,

M. LEVIE.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op voorstel van Onze Ministers van Koloniën en van Financiën, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Moederland betreffende het Ministerie van Koloniën voor het dienstjaar 1913 is vastgesteld op de som van een millioen vier honderd een en twintig duizend vier honderd drie en tachtig frank (1.421.483 frank), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Ciergnon, den 10^e October 1912.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Koloniën,**De Minister van Financiën,*

**BUDGET MÉTROPOLITAIN DU MINISTÈRE DES COLONIES
POUR L'EXERCICE 1913.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL.
DÉPENSES ORDINAIRES.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	4,424,483 »
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements et indemnités des fonctionnaires détachés à l'administration centrale	4,415,573 »	
3	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	7,500 »	
4	Matériel. Entretien des bureaux. Mobilier. Bibliothèque. Travaux d'entretien et d'aménagement de l'hôtel ministériel. Frais de télégrammes.	189,000 »	
5	Publication du <i>Bulletin officiel</i>	20,000 »	
6	Subventions diverses à des congrès, associations et sociétés scientifiques. Participation dans les frais de Bureaux internationaux	53,410 »	
7	Premier terme des pensions. (<i>Crédit non limitatif</i>).	1,000 »	
8	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaire, à leurs veuves ou aux membres de leur famille dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou employés décédés en activité de service ou en retraite et dont la famille se trouve dans une position malheureuse. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées ci-avant	2,000 »	
9	Abonnement de l'avocat du Département. Honoraires d'avocats et d'avoués. Frais de procédure, déboursés, amendes, etc.	10,000 »	
10	Dépenses imprévues non libellées au Budget	2,000 »	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 10 octobre 1912.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Colonies,

J. RENKIN.

Le Ministre des Finances,

M. LEVIE.

**BEGROOTING VAN HET MOEDERLAND BETREFFENDE HET MINISTERIE
VAN KOLONIËN VOOR HET DIENSTJAAR 1913.**

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL.
GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDBEHEER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 »	1,421,483 »
2	Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden. Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren die aan het hoofdbeheer zijn werkzaam gesteld .	1,115,573 »	
3	Reis- en verblijfkosten en zendingen in het buitenland	7,500 »	
4	Materieel. Onderhoud der bureelen. Meubelen. Bibliotheek. Werken van onderhoud en inrichting van het ministerieel hotel. Kosten van telegrammen	189,000 »	
5	Uitgave van het <i>Ambtelijk Blad</i>	20,000 »	
6	Verscheidene toelagen voor congressen, vereenigingen en wetenschappelijke genootschappen. Bijdrage in de kosten van Internationale Bureelen	53,410 »	
7	Eerste termijn der pensioenen. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	1,000 »	
8	Te verleenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten of loontrekkende agenten, aan hunne weduwe of verwanten wier steun zij waren en die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Hulp gelden voor kosten van laatste ziekte en begrafenis van ambtenaren of beambten, die overleden zijn terwijl zij nog in werkelijken dienst of reeds gepensionneerd waren, en wier familie zich in deerniswaardigen toestand bevindt. — Hulp gelden bij uitzondering te verleenen aan personen die geen recht op pensioen hebben en die niet onder de bovengenoemde kunnen gerangschikt worden	2,000 »	
9	Abonnement van den advocaat van het Departement. Honoraria aan advokaten en pleitbezorgers. Proceskosten, uitgaven, boeten, enz.	10,000 »	
10	Onvoorziene uitgaven niet vermeld in de Begrooting.	2,000 »	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan
Ons besluit van 10ⁿ October 1912.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Koloniën,

J. RENKIN.

De Minister van Financiën,

M. LEVIE.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET MÉTROPOLITAIN DU MINISTÈRE DES COLONIES

POUR L'EXERCICE 1913

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.																																																				
DÉPENSES ORDINAIRES.																																																						
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																						
1	»	Traitement du Ministre																																																				
2	»	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements et indemnités des fonctionnaires détachés à l'administration centrale :																																																				
		<table><tr><th></th><th>Nombre d'agents.</th><th>TRAITEMENTS annuels.</th><th>DÉPENSES.</th></tr><tr><td>Secrétaire général.</td><td>1</td><td>12,000 à 14,400</td><td></td></tr><tr><td>Directeurs généraux</td><td>6</td><td>10,000 à 13,200</td><td></td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>14</td><td>7,500 à 10,800</td><td></td></tr><tr><td>Chefs de division</td><td>20</td><td>6,000 à 8,400</td><td></td></tr><tr><td>Chefs de bureau et bibliothécaire</td><td>26</td><td>4,500 à 6,600</td><td>1,051,243 »</td></tr><tr><td>Sous-chefs de bureau et ingénieurs</td><td>28</td><td>3,500 à 5,160</td><td></td></tr><tr><td>Attachés, commis et dessinateurs</td><td>166</td><td>1,500 à 3,960</td><td></td></tr><tr><td>Concierges, huissiers, feutiers, magasinier et nettoyeuses</td><td>62</td><td>600 à 3,360</td><td></td></tr><tr><td>Personnel temporaire.</td><td>5</td><td>600 à 1,300</td><td></td></tr><tr><td colspan="3">Indemnités fixes des fonctionnaires et employés détachés à l'administration centrale — Cabinet du Ministre. — Indemnités aux membres de commissions ressortissant à l'Administration centrale.</td><td>22,290 »</td></tr><tr><td colspan="3">Augmentations de traitement. — Nominations et promotions. — Indemnités pour travaux extraordinaires, pour frais de maladie, etc. — Traitements d'attente des agents en disponibilité</td><td>42,040 »</td></tr><tr><td colspan="3"></td><td>1,115,573 »</td></tr></table>		Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.	Secrétaire général.	1	12,000 à 14,400		Directeurs généraux	6	10,000 à 13,200		Directeurs	14	7,500 à 10,800		Chefs de division	20	6,000 à 8,400		Chefs de bureau et bibliothécaire	26	4,500 à 6,600	1,051,243 »	Sous-chefs de bureau et ingénieurs	28	3,500 à 5,160		Attachés, commis et dessinateurs	166	1,500 à 3,960		Concierges, huissiers, feutiers, magasinier et nettoyeuses	62	600 à 3,360		Personnel temporaire.	5	600 à 1,300		Indemnités fixes des fonctionnaires et employés détachés à l'administration centrale — Cabinet du Ministre. — Indemnités aux membres de commissions ressortissant à l'Administration centrale.			22,290 »	Augmentations de traitement. — Nominations et promotions. — Indemnités pour travaux extraordinaires, pour frais de maladie, etc. — Traitements d'attente des agents en disponibilité			42,040 »				1,115,573 »
	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.																																																			
Secrétaire général.	1	12,000 à 14,400																																																				
Directeurs généraux	6	10,000 à 13,200																																																				
Directeurs	14	7,500 à 10,800																																																				
Chefs de division	20	6,000 à 8,400																																																				
Chefs de bureau et bibliothécaire	26	4,500 à 6,600	1,051,243 »																																																			
Sous-chefs de bureau et ingénieurs	28	3,500 à 5,160																																																				
Attachés, commis et dessinateurs	166	1,500 à 3,960																																																				
Concierges, huissiers, feutiers, magasinier et nettoyeuses	62	600 à 3,360																																																				
Personnel temporaire.	5	600 à 1,300																																																				
Indemnités fixes des fonctionnaires et employés détachés à l'administration centrale — Cabinet du Ministre. — Indemnités aux membres de commissions ressortissant à l'Administration centrale.			22,290 »																																																			
Augmentations de traitement. — Nominations et promotions. — Indemnités pour travaux extraordinaires, pour frais de maladie, etc. — Traitements d'attente des agents en disponibilité			42,040 »																																																			
			1,115,573 »																																																			
3	»	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger																																																				
A REPORTER. . . . fr.																																																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
(¹) 1,115,573 »	985,000 »	130,573 »	»	882,170 »	755,216 70	(¹) Cette somme comprend 18,600 francs pour traitements du personnel affecté au service des chemins de fer en régie, dont le montant est remboursé au Trésor belge.
7,500 »	7,500 »	»	»	8,100 »	5,263 40	
1,144,073 »	1,013,500 »	130,573 »	»	911,270 »	781,480 10	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES.
		REPORT. . . . fr.
4		Matériel. Entretien des bureaux. Mobilier. Bibliothèque. Travaux d'entretien et d'aménagement de l'hôtel ministériel. Frais de télégrammes
	a.	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, registres, papiers, livres, reliures, abonnements à des journaux et autres publications, frais de transport de matériel, ports de lettres, téléphones, menus frais. Télégrammes (y compris ceux envoyés au Congo). Abonnement télégraphique en vue de renseigner hebdomadairement les Gouverneurs généraux sur les nouvelles importantes et sur les prix des produits africains sur le marché d'Anvers fr. 82,200 »
	b.	Entretien des bureaux et de l'hôtel ministériel. — Achat et entretien de meubles 65,900 »
	c.	Chauffage et éclairage des bureaux et de l'hôtel 25,900 »
	d.	Bibliothèque 15,000 »
		Fr. 189,000 »
5	»	Publication du <i>Bulletin officiel</i>
6	»	Subventions diverses à des congrès, associations et sociétés scientifiques. Participation dans les frais de Bureaux internationaux
		Subsides à l'Union coloniale, à la Société d'études d'agriculture tropicale, à l'Association internationale d'agronomie coloniale, aux congrès et réunions agricoles coloniales devant se tenir à l'Exposition de Gand en 1913, à la Convention télégraphique internationale de Saint-Petersbourg, à la Convention radio-télégraphique de Berlin. — Participation dans les frais du Bureau des tarifs douaniers, du Bureau international de l'Union télégraphique à Berne, du Bureau international de l'Union postale universelle à Berne.
7	»	Premier terme des pensions. (<i>Credit non limitatif.</i>)
8	»	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou d'employés décédés en activité de service ou en retraite et dont la famille se trouve dans une position malheureuse. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées ci-avant
9	»	Abonnement de l'avocat du Département. Honoraires d'avocats et d'avoués. Frais de procédure, déboursés, amendes, etc.
10	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		ENSEMBLE. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,144,073	1,043,500	130,573	»	944,270	781,480 10	
189,000	220,000	»	31,000	188,200	157,824 90	
20,000	20,000	»	»	16,000	17,333 07	
53,410	54,200	»	790	2,600	3,636 34	
1,000	1,000	»	»	1,000	»	
2,000	2,000	»	»	2,000	600 »	
10,000	10,000	»	»	»	»	
2,000	2,000	»	»	2,000	26 75	
1,421,483	1,322,700	130,573	31,790	1,123,070	960,901 16	
AUGMENTATION fr.		98,783				